

Sommaire du plan d'action

En 2006-2007, le plan d'action de la Régie revêt un caractère particulier puisqu'il est le premier à lancer la concrétisation du nouveau *Plan stratégique 2006-2011 : Bâtir ensemble l'autonomie financière à la retraite des Québécoises et Québécois*. Ce plan met donc en relief les actions nécessaires à la mise en œuvre de notre nouveau plan stratégique.

Il intègre l'essentiel des activités que la Régie entend réaliser au cours de l'année en lien avec ce plan et décrit notamment les objectifs et les cibles correspondantes, les moyens à prendre pour les atteindre ainsi que les ressources disponibles. Les résultats de la reddition de comptes seront publiés dans notre *Rapport annuel de gestion 2006-2007*.

NOTE : À certains objectifs stratégiques (9, 11 et 14) ne correspond aucun objectif pour l'année 2006-2007 parce qu'aucune action particulière n'est prévue pour cette période.



Objectifs du Plan stratégique 2006-2011

- 1 D'ici à 2007, connaître la capacité des PME d'implanter un instrument d'épargne-retraite pour leurs employés et les caractéristiques des PME qui y sont aptes.
- 2 D'ici à 2008, connaître le comportement des Québécoises et Québécois à l'égard de leur autonomie financière à la retraite.
- 3 Annuellement, nous assurer que la Régie contribue à l'élaboration de la politique gouvernementale en matière de sécurité sociale.
- 4 D'ici à 2011, porter à 62 % le pourcentage des Québécoises et Québécois qui connaissent les différentes sources de revenus à la retraite. Ce pourcentage était de 58,4 % en 2005.
- 5 D'ici à 2011, porter à 64 % le taux de connaissance des éléments de base du Régime de rentes du Québec utiles à la planification financière de la retraite. Ce taux était de 60,2 % en 2005.
- 6 D'ici à 2011, porter à 60 % le pourcentage des PME qui connaissent les instruments d'épargne-retraite les mieux adaptés à leur réalité. Ce pourcentage était de 52 % en 2005.
- 7 D'ici à 2008, revoir la gouvernance des régimes complémentaires de retraite et présenter des recommandations au ministre.
- 8 D'ici à 2011, augmenter de 50 % le nombre d'employeurs parties à un régime de retraite simplifié et à tout nouvel instrument d'épargne-retraite sous la surveillance de la Régie. Ce nombre était de 611 au 31 décembre 2004.
- 10 D'ici à 2008, revoir les façons de réaliser tous nos services et nos activités de soutien et élaborer un plan d'amélioration de la performance de l'organisation.
- 12 Pour toute la durée du plan stratégique, limiter la croissance annuelle du cadre budgétaire des frais d'administration de la Régie à l'inflation malgré l'augmentation de la clientèle.
- 13 D'ici à 2007, établir une stratégie visant à intensifier l'utilisation des modes de prestation les plus efficaces pour chacun des services de la Régie.
- 15 D'ici à 2007, élaborer une planification quinquennale de la main-d'œuvre quantifiant les besoins en ce qui concerne les divers corps d'emploi et mettre à jour annuellement cette planification.
- 16 À partir de l'exercice 2007-2008, nous assurer qu'en moyenne les résultats visés au plan d'action bisannuel de main-d'œuvre seront atteints à au moins 90 %.
- 17 D'ici à 2008, élaborer une stratégie de gestion des connaissances et implanter les mécanismes assurant la transmission et le renouvellement des savoirs stratégiques.
- 18 À partir de l'exercice 2007-2008, nous assurer que les compétences jugées prioritaires seront maîtrisées par au moins 90 % des employés visés.
- 19 Pour toute la durée du plan stratégique, nous assurer qu'au moins 80 % des employés recommanderaient la Régie comme employeur de choix.
- 20 D'ici à 2011, maintenir annuellement un taux de rétention de nos employés réguliers supérieur au taux moyen des ministères et organismes du gouvernement.

Objectifs du Plan d'action 2006-2007

- Connaître la capacité des PME d'implanter un instrument d'épargne-retraite pour leurs employés et les caractéristiques de celles qui y sont aptes.
- Planifier l'étude à réaliser en 2007-2008 sur le comportement des Québécoises et Québécois à l'égard de leur autonomie financière à la retraite.
- S'assurer que la Régie contribue à l'élaboration de la politique gouvernementale en matière de sécurité sociale.
- Réviser le relevé de participation.
- Élaborer une stratégie d'intervention visant à faire connaître :
- Les différentes sources de revenus à la retraite ;
 - Les éléments de base du Régime de rentes du Québec utiles à la planification financière de la retraite ;
 - Les instruments d'épargne-retraite les mieux adaptés à la réalité des PME.
- Présenter au ministre un ensemble de recommandations qui révisent la gouvernance des régimes complémentaires de retraite.
- Promouvoir le régime de retraite simplifié.
- Analyser au moins 60 % des processus du schéma de classification des processus de la Régie et déterminer les transformations à réaliser à la suite de cette analyse.
- Limiter la croissance du cadre budgétaire des frais d'administration de la Régie à l'inflation pour l'année 2007-2008.
- Établir une stratégie visant à intensifier l'utilisation des modes de prestation les plus efficaces pour chacun des services de la Régie.
- Élaborer une planification quinquennale de la main-d'œuvre quantifiant les besoins en ce qui concerne les divers corps d'emploi.
- À l'aide du *Plan quinquennal de la main-d'œuvre 2007-2012*, cibler les actions correctrices nécessaires pour répondre aux besoins de la Régie et dresser le premier plan d'action bisannuel de main-d'œuvre.
- Développer et mettre en œuvre des mécanismes de gestion des connaissances assurant la transmission et le renouvellement des savoirs stratégiques dans deux secteurs pilotes.
- Élaborer les composantes majeures de la stratégie de gestion des connaissances adaptée aux besoins de la Régie.
- Déterminer les compétences jugées prioritaires et à développer.
- Déterminer les dimensions à privilégier et les moyens à mettre en place afin de renforcer la motivation et l'intérêt du personnel.